



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 juin 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 17/06/2008

D - 20080298

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 16 juin Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Sarah BROMBERG, Mme Emmanuelle AJON,

***Règlement de fonctionnement des structures d'accueil.
Modulations d'agrément.***

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 20070456 du 24 septembre 2007, vous avez approuvé les nouveaux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance. Ces dispositions comportaient en annexe un document précisant la modulation des agréments des structures selon les moments de la journée ou les périodes de l'année.

Le multi accueil Sainte Colombe ayant ouvert le 1^{er} avril 2008, il convient de compléter le document.

Parallèlement, l'application récente de ce dispositif à la structure d'Accueil Familial Bordeaux Centre fait ressortir la nécessité d'affiner les modulations pour les établissements d'Accueil Familial.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter le nouveau document joint en annexe.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 16 juin 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Brigitte COLLET
Adjoint au Maire**

MULTI ACCUEIL COLLECTIF		
Nom et capacité totale	Capacité selon les périodes de l'année	Capacité selon les moments de la journée
Multi Accueil Collectif Occasionnel Ste Colombe (25 places dont 15 réguliers)	<ul style="list-style-type: none"> ● 18 enfants, pendant les vacances scolaires d'hiver, d'automne et de fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> ● 15 enfants de 8 h 00 à 9 h 00 ● 15 enfants de 17 h 00 à 18 h 00
Multi Accueil Collectif Occasionnel Ste Colombe (25 places dont 5 occasionnel)	<ul style="list-style-type: none"> ● 18 enfants, pendant les vacances scolaires d'hiver, d'automne et de fin d'année 	<ul style="list-style-type: none"> ● 15 enfants de 7 h 30 à 8 h 30 ● 15 enfants de 17 h 30 à 18 h 30
ACCUEIL FAMILIAL		
GRAND PARC 115 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none"> ● 39 enfants de 7 h 00 à 8 h 00 ● 39 enfants de 18 h 00 à 19 h00
BORDEAUX NORD 95 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none"> ● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00 ● 30 enfants de 18 h 00 à 19 h00
BORDEAUX CENTRE 90 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none"> ● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00 ● 20 enfants de 18 h 00 à 19 h00
CAUDERAN 55 enfants en moyenne		<ul style="list-style-type: none"> ● 20 enfants de 7 h 00 à 8 h 00 ● 30 enfants de 18 h 00 à 19 h00